

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 6 juin 2019

Acquisition de matériel informatique.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le matériel informatique de la mairie devient obsolète et que son acquisition remonte à 2014. Monsieur le Maire propose de le remplacer et présente les devis reçus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler le matériel informatique, accepte les devis de la société Easy Clic s'élevant à 1 477,28 € et 346,91 € TTC et charge Monsieur le Maire de la signature des devis.

Transfert des données Berger-Levrault.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de l'intervention de l'entreprise Ségilog, notre prestataire pour la réinstallation des applicatifs métiers Ségilog et Berger Levrault dont la proposition de prix s'élève à 300 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire de la signature du devis

Décision Modificative : Acquisition matériel informatique

Compte tenu des différents devis retenus lors de cette réunion de conseil municipal il est utile de prendre une décision modificative pour s'acquitter des factures correspondantes :

Budget Général Investissement :

Programme 56 Bureau : + 750 €

Programme 71 Achats divers : - 750€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces modifications et chargent Monsieur le Maire de leurs exécutions.

Refonte de la gouvernance communautaire de la Communauté de communes

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2,

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise suite à la création de la commune nouvelle Cherré-Au au 1^{er} janvier 2019,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L5211-6-1 CGCT VII du Code général des collectivités territoriales, les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doivent au plus tard pour le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux définir une nouvelle répartition des sièges de l'organe délibérant de l'EPCI applicable lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

CONSIDERANT que ledit article offre la possibilité de définir une répartition des sièges selon un accord local sous réserve du respect des critères fixés en son sein.

CONSIDERANT que cette répartition des sièges doit être validée par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

CONSIDERANT qu'à défaut d'accord local ou de majorité qualifiée, le Préfet de la Sarthe arrêtera la composition du Conseil communautaire dans les conditions fixées par la loi.

Dans ces conditions,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE de répartir les sièges du Conseil communautaire comme suit :

COMMUNE	SIEGES	COMMUNE	SIEGES
AVEZE	1	MELLERAY	1
BEILLE	1	MONTMIRAIL	1
BOËSSE LE SEC	1	PREVAL	1
BOUËR	1	PREVELLES	1
CHAMPROND	1	SCEAUX SUR HUISNE	1
CHERRE-AU	5	SOUVIGNE SUR MÊME	1
CORMES	1	ST AUBIN DES COUDRAIS	1
COURGENARD	1	ST DENIS DES COUDRAIS	1
DEHAULT	1	ST JEAN DES ECHELLES	1
DUNEAU	1	ST MAIXENT	1
GREEZ SUR ROC	1	ST MARTIN DES MONTS	1
LA BOSSE	1	ST ULPHACE	1
LA CHAPELLE DU BOIS	1	THELIGNY	1
LA CHAPELLE ST REMY	1	TUFFE VAL DE LA CHERONNE	3
LA FERTE BERNARD	16	VILLAINES LA GONAI	1
LAMNAY	1	VOUVRAY SUR HUISNE	1
LE LUART	2		
TOTAL NOMBRE DE SIEGES			55

PREND ACTE que cette nouvelle composition du Conseil communautaire prendra effet à l'occasion du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Préfecture de la Sarthe.

15 voix pour 0 voix contre 0 abstentions

Recensement de la population 2020 : désignation d'un coordonnateur communal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du recensement de la population en 2020. La collecte se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Un courrier de l'Insee nous demande de désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Monsieur le Maire propose de confier cette tâche à Madame Chantale Froger, secrétaire de mairie à la retraite. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Animation de Noël 2019

Madame Péan, 2ème adjointe informe les membres du conseil municipal du contact pris avec la Compagnie « Et Tatati et Tatata » pour une animation de Noël prévue le dimanche 24 novembre 2019 à la salle de loisirs.

Le spectacle « Firmin le Lutin Farceur » semble le mieux adapté à nos enfants dont la tranche d'âge se situe entre deux et dix ans, le coût s'élève à 500 € TTC pour une durée moyenne de 30 à 45 minutes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition, propose à la commune de Saint-Martin des Monts de se joindre à nous et dont la participation financière sera proratisée au nombre d'enfants présents lors du spectacle et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du contrat afférent au spectacle.

Renouvellement du photocopieur

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la Société TOSHIBA a transmis une proposition pour le remplacement du photocopieur. Un nouveau photocopieur de type e-studio 2510AC plus performant. Le conseil prend connaissance des fonctionnalités offertes ainsi que de l'offre tarifaire qui se décompose comme suit :

Location 21 trimestres ; **loyer trimestriel 264 € HT** Garantie 5 ans comprenant; les pièces détachées ; la main d'œuvre, les déplacements et les consommables (hors papier) Garantie de la connexion réseau ; échange standard des cartes réseaux, main d'œuvre et déplacements et les mises à jour des pilotes sur le poste principal : **prix net mensuel 10€ HT**

Coût copie noir et blanc : 0,005 € HT

Coût copie couleur : 0,05€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide le remplacement du photocopieur aux conditions énumérées ci-dessus et charge Monsieur le maire de la signature du dit contrat ainsi que de sa commande.

Décision Modificative : Travaux d'assainissement rue de Beauregard

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'urgence des travaux d'assainissement rue de Beauregard. Le conseil municipal n'avait pas prévu lors de l'élaboration du budget primitif, les crédits nécessaires pour la réalisation de ces travaux en section de fonctionnement. A l'unanimité, le conseil décide :
Le versement d'une subvention de 2 138€ du budget principal au budget assainissement.

Budget Assainissement : augmentation des crédits de fonctionnement

Recettes : Compte 774 : + 2 138€

Dépenses : Compte 61523 : + 2 138€

Arasement partiel du barrage de l'Huisne

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les travaux d'arasement partiel du barrage sur la rivière Huisne ont débuté le lundi 6 mai et présente un état d'avancement des travaux. La fin des travaux est prévue fin septembre. Le conseil prend bonne note.

Enquête publique : Projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Cherré-au et Cormes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la réception du dossier d'enquête publique relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Cherré-au et Cormes. Cette enquête se déroulera du 27 mai 2019 au 26 juin 2019. Un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public ainsi que le dossier concerné, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Ce dossier nécessitant l'avis du conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'en prendre connaissance. Après délibération, les membres décident de passer au vote : 10 Votes Pour
5 Votes Contre

Projet d'implantation d'armoires électriques

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société ENEDIS a transmis un dossier de consultation concernant l'implantation d'armoires à la SOCOPA – Lieu-dit Les Bordes à Cherré-au.

Ce dossier nécessitant l'avis du conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'en prendre connaissance. Après délibération, les membres n'ont pas d'observations sur ce projet.

Société Free : Projet d'implantation d'armoire de rue

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société Free souhaite implanter une armoire de rue sur notre commune. Compte tenu du déploiement de la fibre dans les prochains mois, le Maire informe les membres du conseil que cette installation n'est pas nécessaire. Après délibération, les membres du conseil refusent l'installation.

Divers :

Aire de jeux : prévoir l'installation d'un banc et des barrières de sécurité ;

Lancement de la consultation du marché d'éclairage public : date limite de réception des dossiers le 11/06/19.

Demande de dérogation pour une inscription scolaire à l'école du Luart, pas de participation financière demandée par la commune du Luart ;

Cession de la parcelle ZC83, rencontre avec le Notaire en charge du dossier ;

Point financier sur le pot de départ de Chantale Froger ;

Remerciements de l'association AAPPMA

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50
Approbation de la séance du 6 juin 2019; le Maire Michel ODEAU